

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **DIX-HUIT DÉCEMBRE à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 12 Décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, MM. MAGDELAINE Emmanuel, HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, VASSEUR Quentin, Mme PILLA Claire ; Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIT REPRÉSENTÉE au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme COUSIN Chantal, Adjointe au Maire [pouvoir à Mme DOUTRIAUX Céline].

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VASSEUR Quentin.

---

**O B J E T**

N°10

**FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

La Ville de Lambertsart reçoit de Monsieur le Comptable du Trésor, un avis de produits irrécouvrables pour des titres de recettes émis entre 2017 et 2025 à hauteur de 294,73 € et 2 246,29 € pour des admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables et 121,14 € et 9,04 € pour les créances éteintes.

L'admission en non-valeur de ces créances est sollicitée au motif que les poursuites sont restées infructueuses, les intéressés n'habitent plus à l'adresse indiquée, la demande de renseignement n'a pas aboutie, ou le reste à recouvrer est sous le seuil de poursuites autorisées de 30 €.

L'opération sera constatée par une dépense imputée sur les crédits repris au Budget de la Commune à l'article 6541 pour les admissions en non-valeurs et 6542 pour les créances éteintes.

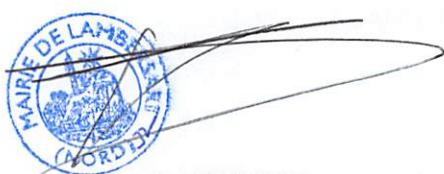
**Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :**

- d'accepter l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 2 671,20 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **19 DEC. 2025**

Affiché le **19 DEC. 2025**



Nicolas BOUCHE  
Maire  
Conseiller Métropolitain



Quentin VASSEUR

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Direction Générale des Finances Publiques  
SGC DE LILLE  
2 BD DE STRASBOURG  
CS 21807  
59881 LILLE CEDEX

Vu pour être joint à la délibération  
du Conseil municipal en date du

18 DEC. 2025



Nicolas DOUCIE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20251218-251218\_10-DE

S2LO  
Exercice 2025

Maire  
Conseiller métropolitain

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COMMUNE DE LAMBERSART -

N° de la liste : 7580060115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A LILLE CEDEX, le 11 septembre 2025  
JOSEPH SORBA

LE COMPTABLE PUBLIC

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	294,73 €	
6542	0,00 €	
Total	294,73 €	

A , le 10 SEP. 2025  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

## Direction Générale des Finances Publiques

**SGC DE LILLE**  
2 BD DE STRASBOURG  
CS 21807  
59881 LILLE CEDEX

Vu pour être joint à la délibération  
du Conseil municipal en date du

18 DEC. 2025



Nicolas BOUCHE

  
 Mairie  
de Lille  
et Métropolitain

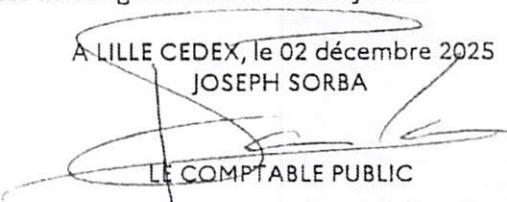
## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 10100 - COMMUNE DE LAMBERSART -N° de la liste : 7853610715

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A LILLE CEDEX, le 02 décembre 2025  
JOSEPH SORBA

  
 LE COMPTABLE PUBLIC

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 246,29 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>2 246,29 €</b>	

A , le  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

ction Générale des Finances Publiques

GC DE LILLE  
2 BD DE STRASBOURG  
CS 21807  
59881 LILLE CEDEX

Vu pour être joint à la délibération  
du Conseil municipal en date du

18 DEC. 2025



Nicolas BOUCHE

Maire  
Commune de Lambersart

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 10100 - COMMUNE DE LAMBERSART -

N° de la liste : 7978620015

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A LILLE CEDEX, le 02 décembre 2025

JOSEPH SORBA

LE COMPTABLE PUBLIC

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	9,04 €	
Total	9,04 €	

A , le  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambertsart

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>251218_10</b>
Objet :	<b>Admissions en non-valeur et créances éteintes</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	059-215903287-20251218-251218_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 059-215903287-20251218-251218_10-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	254.2 Ko
Nom original : 251218.10.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215903287-20251218-251218_10-DE-1-1_1.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	259.4 Ko
Nom original : 251218.10_anx1.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215903287-20251218-251218_10-DE-1-1_2.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	262.5 Ko
Nom original : 251218.10_anx2.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215903287-20251218-251218_10-DE-1-1_3.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	304.8 Ko
Nom original : 251218.10_anx3.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215903287-20251218-251218_10-DE-1-1_4.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
Posté	19 décembre 2025 à 08h25min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2025 à 08h25min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2025 à 08h25min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2025 à 08h25min23s	Reçu par le MI le 2025-12-19